

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2013)

Heft: 1996

Artikel: Le recommandé européen est enfin arrivé à Berne : la petite aiguille de la montre européenne s'est remise à tourner

Autor: Gavillet, André

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1014097>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le recommandé européen est enfin arrivé à Berne

La petite aiguille de la montre européenne s'est remise à tourner

André Gavillet - 22 mai 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/23505>

Quel sujet votre quotidien a-t-il ces derniers mois porté à la une? Le secret bancaire évidemment. On y découvre aujourd'hui ce que l'on en avait lu la veille, qui répétait l'avant-veille. En boucle. Depuis des années, la Suisse a démontré une qualité qui lui est unanimement reconnue, la diplomatie de l'entêtement.

Mais, surprise, le département fédéral des finances, ce samedi de Pentecôte, dévoilait les grandes orientations de sa [réponse](#) à l'exigence européenne de suppression de la sous-enchère fiscale pour les entreprises étrangères. Elle sera conforme à ce que l'on attendait. La suppression des différences du traitement fiscal entre les sociétés suisses et les sociétés étrangères (dont les taux peuvent varier entre 13% et 24%) s'obtient par l'allègement d'un seul des deux plateaux: les entreprises suisses seront délestées. La compétition leur offre un handicap favorable.

Notre intention n'est pas de présenter à notre tour un nouveau système fiscal. DP s'y est investi il y a quarante ans ([n° 63](#), 1er décembre 1966): *Volet d'un programme minimum qui pourrait être proposé par la gauche. Trois propositions pour une réforme fiscale: imposition des sociétés par la Confédération seule, impôt indirect progressif,*

concordats intercantonaux revêtus de la clause obligatoire.

Aujourd'hui, il ne s'agit pas de prendre (ou de reprendre) ce thème sous un angle uniquement technique. A l'évidence, toute la structure fédérale va être ébranlée. Ce n'est pas une simple question de gros sous. Les négociations avec l'Union européenne vont multiplier les intérêts contradictoires. On ne verra pas une Suisse unie faire face à l'UE comme on s'affronte dans un duel. Les parties suisses vont se diviser sur les concessions à accepter, sur les compétences à préserver.

Dès lors, il est inévitable qu'un camp accuse l'adversaire de trahison. Ce qui est indispensable, c'est que le vocabulaire guerrier soit exclu.

Pourtant, cette exigence de *fair play* interne ne concerne que les formes du débat. En revanche, les chiffres révèlent des perdants et des gagnants. Les pertes et les gains, très sensibles, exigeront une approche où reste présent l'esprit confédéral.

Des arbitrages intercantonaux devront être élaborés préalablement à une intervention politique fédérale. Il est important d'affirmer, comme une règle du jeu, que les responsables auront à en accepter les résultats. Et plus

la participation civique à cette réflexion sera forte, plus la Suisse aura une chance de sortir renforcée de cette épreuve.

Enfin, la restitution de centaines de millions aux entreprises va poser des problèmes spécifiques. D'une part, pour ceux qui n'ont pas la mémoire courte, on sait que lors de la précédente «*Réforme de l'imposition des entreprises*» (RIE II) plusieurs dizaines de milliards ont été exonérés d'impôts, sans que le Parlement et le peuple soient correctement renseignés. Mais le nouvel allègement prévu en faveur des entreprises entraînerait une réduction importante des recettes budgétaires, et par conséquent réduirait d'autant les possibilités d'action des assurances sociales et des services publics. Au premier chef l'AVS, dont la consolidation d'ores et déjà à l'étude, ne pourrait être réalisée. Cette restitution devra donc s'accompagner d'une intervention en faveur des secteurs sociaux exposés. La prise en compte de cette problématique est une exigence politique inéluctable.

La Suisse va être placée devant une épreuve redoutable. Le langage, les prises de position civiques et arbitrales, l'équilibre social sont les exigences d'une réussite.

D'autres débats (où nous serons seuls, entre Confédérés)

exigent un engagement

identique, mais pas la même mise à l'épreuve du lien.

L'UDC à l'assaut de l'instruction publique

Avec la présidence de la CDIP, l'UDC vise un poste-clé du système éducatif suisse

Yvette Jaggi - 26 mai 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/23534>

C'est sur l'école que l'Union démocratique du centre (UDC) fonde la défense spirituelle de la patrie helvétique. C'est sur l'école que l'idéologie conservatrice de l'UDC compte pour préserver la famille traditionnelle et la société pure suisse. En témoignent aussi bien la doctrine de l'UDC nationale sur la [formation](#) que les chapitres *ad hoc* des programmes cantonaux.

Sur le front, les élus et militants de l'UDC veulent une école sélective, privilégiant la performance individuelle des élèves au détriment de l'égalité des chances entre eux. Selon eux, pas question d'accepter les enfants de sans-papiers, comme l'a d'emblée rappelé Oskar Freysinger à son arrivée à la direction de l'instruction publique valaisanne. S'opposant systématiquement à «*l'agitation réformatrice*», l'UDC a combattu le concordat [HarmoS](#), canton après canton, sans parvenir à empêcher l'entrée en vigueur de cet important accord sur l'organisation à l'échelle du pays d'une instruction publique toujours du ressort des cantons.

Or, voilà que le parti de

Blocher, Brunner et Maurer vise la présidence de l'organisme qui a mis au point le fameux accord intercantonal: la Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP) dont les activités se fondent sur le concordat scolaire de 1970. En effet, la succession d'Isabelle Chassot, qui détient cette position clé depuis 2002, est virtuellement ouverte depuis l'annonce de sa démission du gouvernement fribourgeois pour s'en aller reprendre la direction de l'Office fédéral de la culture, chargé de mettre en œuvre la plus subsidiaire des politiques fédérales.

La prétention de l'UDC à occuper une position-clé dans le secteur de l'éducation n'est pas arithmétiquement infondée. Car si l'UDC a perdu la bataille d'HarmoS dans une quinzaine de cantons, elle a récolté nombre de positions gouvernementales que lui ont lâchement abandonnées les autres partis, peu pressés d'assumer la difficile responsabilité de l'instruction publique. Entre 2000 et mai 2013, le nombre des conseillers d'Etat UDC en charge de l'école est passé de zéro à sept,

tandis que leurs homologues démocrates-chrétiens et libéraux-radicaux voyaient leurs effectifs fondre de 21 à 8. Quant aux socialistes, ils auront, dans les mêmes treize ans, doublé le nombre de leurs conseillers d'Etat membres de la CDIP, passés de 4 à 9 avec désormais la neuchâteloise Monika Maire-Hefti, auxquels s'est joint le Vert bernois Bernhard Pulver.

En clair, l'UDC et le PS ont les meilleures chances de placer l'un des leurs à la présidence de cette Conférence intercantonale, qui reviendra probablement à un ou une Suisse alémanique. L'Argovien Alex Hürzeler tient la corde parmi les candidats potentiels de l'UDC tandis que la socialiste zurichoise Regina Aeppli s'est pratiquement mise sur les rangs, ce qui l'obligerait le cas échéant à faire une législature supplémentaire au gouvernement du plus fort canton de Suisse. Déjà membre du comité de la CDIP, la socialiste vaudoise Anne-Catherine Lyon pourrait avoir sa chance si la majorité alémanique désignait pour la première fois de son histoire deux personnalités romandes